

Bulletin d'adhésion 2020

Pourquoi adhérer au CPIE ?

L'intérêt d'une adhésion, c'est à la fois ce que l'on reçoit et ce que l'on apporte !
Espace de réflexion, d'action, d'initiatives et lieu de vie, le CPIE Logne et Grand Lieu puise sa vitalité dans la rencontre et la fusion des énergies qui le composent, dans l'intérêt général du territoire.

Adhérer au CPIE, c'est aussi :

- Rencontrer d'autres habitants, d'autres collectivités, échanger sur notre vision, sur notre cadre de vie.
- Recevoir la newsletter mensuelle du CPIE, avec **les actualités et les sorties du mois.**
- Bénéficier du soutien du CPIE pour l'accompagnement de vos projets en lien avec le développement durable, la culture, etc.

Et c'est aussi être membre actif d'une association :

- Participer à l'Assemblée Générale, vitrine de nos activités.
- S'investir dans l'association (*Conseil d'Administration, évènements, etc.*) ou dans des projets (*Cultures de plein air, Point Info Biodiversité, Osons le Jardin Naturel, Jeux Eau'Lympides, etc.*).
- Faire connaître le CPIE à travers votre réseau personnel, professionnel et relayer les informations ou les appels à bénévoles du CPIE.

Comment adhérer ?

- En complétant ce bulletin d'adhésion
- Sur le site « HelloAsso »

Bulletin d'adhésion 2020

Structure * :

(hors adhésion individuelle ou familiale)

Nom* :

Prénom*

Profession / Activité.....

Adresse* :

CP / Ville* :

Téléphone :

Courriel :

Souhaitez-vous recevoir notre newsletter ?

Par mail uniquement

(* renseignements indispensables)

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à accueil@cpie-logne-et-grandlieu.org

Verse à titre de cotisation pour l'année 2020 :

- 10 euros - cotisation individuelle
- 15 euros - cotisation familiale (par foyer)
- 20 euros - écoles, groupes, associations
- 50 euros - entreprises, collectivités

Je soutiens les actions du CPIE et fais un don de€

Le CPIE est reconnu d'intérêt général et peut bénéficier du régime du mécénat et ainsi délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs. Par exemple, pour un don de 50€, vous ne paierez que 17€, votre réduction d'impôts sera de 33€, soit 66% de votre don .



LOGNE ET GRAND-LIEU

Centre d'Animation en Pays de Logne
8, rue Sainte Radegonde – 44650 Corcoué sur Logne
02.40.05.92.31 / accueil@cpie-logne-et-grandlieu.org
<http://www.cpie-logne-et-grandlieu.org/>